

### 3.4.2 Synthèse des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

Le paysage de l'AER est principalement composé de parcelles agricoles, entre lesquelles s'intercalent des boisements de taille moyenne. Les principales lignes de force de ces paysages sont les vallées principales (La Sèvre Niortaise au nord, la Béronne à l'ouest et la Dive à l'est), cependant peu marquées d'un point de vue topographique.

Les lieux de vie sont répartis sur le territoire, avec Melle comme ville principale à cette échelle, implantée dans la vallée de la Béronne.

Les sensibilités de ces lieux de vie vis-à-vis d'un projet éolien sont analysées depuis les principaux bourgs et sont globalement peu importantes en raison des masques visuels liés aux boisements et au bocage notamment : Melle (sensibilité faible), Lezay (faible), Celles-sur-Belle (très faible), Chenay (très faible), Beaussais (très faible), Tillou (très faible), St-Romans-lès-Melle (faible), Mazières-sur-Béronne (faible), Pouffonds (faible), Gournay (faible), Loizé (très faible), Ste Soline (nulle), Sepvret (très faible), Chey (très faible).

L'analyse des perceptions potentielles depuis les axes de communication met en évidence une sensibilité variable selon leur orientation vis-à-vis du projet (ZIP dans l'axe de la route ou non) et du contexte traversé, plus ou moins ouvert. Ainsi, les axes principaux ont été analysés et présentent les sensibilités suivantes : D948 (sensibilité modérée), D950 (modérée), D737 (faible), D45 (faible), D14 (modérée). De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication.

En termes de patrimoine, l'aire d'étude rapprochée comprend **27 monuments historiques**, dont 9 classés (dont un au Patrimoine Mondial de l'UNESCO), 5 partiellement classés, et 8 inscrits et 4 partiellement inscrits. Un grand nombre est localisé dans la ville de Melle, reconnu également par un périmètre de SPR. Parmi les 27 monuments historiques de l'AER, aucun ne présente de sensibilité forte, trois présentent une sensibilité modérée et deux une sensibilité faible. Les autres présentent des sensibilités très faibles ou nulles.

En plus du SPR de Melle, l'AER comprend également un autre SPR (Celles-Sur-Belle) et un site classé (mine de Loubeau à Melle). Ces sites présentent des sensibilités nulles à très faibles en raison de l'importance des masques végétaux et du relief (SPR concernant principalement les cœurs historiques centrés sur les vallées).

Comme à l'échelle de l'AEE, les sites touristiques concernent principalement des sites et monuments concernés par des protections réglementaires, auxquels s'ajoutent une voie verte et le GR655 - Chemin de St Jacques de Compostelle. Ces sites et monuments présentent des sensibilités nulles à très faibles, hormis le GR qui peut présenter ponctuellement une sensibilité modérée selon la distance à la ZIP et le contexte traversé.

## 3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 2 km autour de la ZIP.

### 3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

#### Le relief et l'hydrographie

Le territoire de l'AEI se situe sur l'anticlinal de Melle et présente donc des altitudes parmi les plus élevées du secteur (175 m). L'hydrographie y est peu marquée et apparaît en périphérie de l'AEI avec plusieurs sources et fontaines en limites ouest et est.

#### Les cultures

La majeure partie du territoire de l'AEI est occupée par des cultures annuelles (maïs, tournesol, chanvre...).

#### Les boisements

Deux boisements principaux sont présents au sein de l'AEI, à savoir le Bois de la Garde (qui se prolonge avec le Bois du Grand Lac et celui de Fréteveau) au sud-ouest et celui de la Foye au nord. Les boisements sont principalement composés de feuillus, avec une dominante de chêne et de châtaigner. D'autres boisements de petite taille ponctuent le territoire de l'AEI et complètent la trame boisée.